

Haïti - Adoption

Point de situation

Un mois jour pour jour après le terrible séisme du 12 janvier, 371 enfants dont les parents avaient obtenu un jugement d'adoption sont arrivés en France, par 13 vols différents, dont deux affrétés par le Gouvernement, via la Guadeloupe ou la Martinique. Ces chiffres illustrent à la fois l'attention prêtée à ce dossier par les services de l'Etat ainsi qu'**une accélération considérable des procédures**. Cette évacuation massive a été rendue possible, depuis le 22 janvier, grâce aux dispositifs mis en place à Port-au-Prince, en Martinique et en Guadeloupe, et à Paris. A Port-au-Prince, la mobilisation de notre ambassade, renforcée par des agents envoyés de Paris à cet effet, est totale. Cela se traduit notamment par des tournées systématiques des crèches, appuyées par la sécurité civile ou la gendarmerie ainsi que par une liaison constante avec les actions du Programme Alimentaire Mondial et des ONG.

Avant leur départ, les enfants sont regroupés, sous la responsabilité de l'ambassade, au Lycée français et en relation avec les directrices de crèche, l'Institut du Bien-être social et de la Recherche, l'UNICEF et le ministère de la Jeunesse et des Sports. L'identité des enfants et les dossiers d'adoption sont vérifiés sur place. Enfin, l'ambassade, en liaison avec le Service de l'adoption internationale, s'assure auprès des autorités haïtiennes que celles-ci donnent leur accord formel pour le départ des enfants du territoire haïtien. Les enfants sont ensuite transférés vers l'aéroport sous la supervision de personnels de santé et voyagent à destination de la Guadeloupe ou de la Martinique, accompagnés par des personnels français. A Pointe à Pitre et à Fort de France, l'arrivée des enfants est placée sous la responsabilité de la Préfecture, en coordination avec un agent détaché sur place par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes. Des personnels du SAMU, de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP), des sapeurs-pompiers, des bénévoles de la Croix Rouge et des puéricultrices et animateurs du Conseil général prennent alors en charge les enfants dès leur arrivée.

En Martinique, les enfants sont transférés soit vers le CHU de Fort de France, pour ceux qui nécessitent des soins, soit vers le palais des sports où une trentaine de personnes les attendent. En Guadeloupe, les enfants sont transférés vers un centre de vacances mis à disposition par la mairie de Pointe-à-Pitre où ils sont examinés par des médecins et, si besoin, transférés vers le CHU. Là encore, une trentaine de personnes sont impliquées et un examen psychologique est assuré sur place. Les enfants partent dès le lendemain pour Paris (vol Air France) avec des accompagnateurs (1 accompagnateur pour chaque enfant de moins de deux ans et 1 accompagnateur pour deux enfants âgés de plus de deux ans). Des médecins, des psychologues du SAMU et des secouristes de la Croix-Rouge accompagnent également les enfants.

A Paris, le Centre de crise a été mobilisé avec le renfort de 26 agents du Service de l'Adoption internationale.

Compte tenu des procédures particulières aux adoptions réalisées dans ce pays, il a fallu reconstituer des dossiers au vu des pièces fournies, à la demande du SAI, par les parents ou les OAA (organismes autorisés pour l'adoption) et parfois avec l'appui des conseils généraux des départements.

Le Service de l'adoption internationale participe à l'accueil des enfants à leur arrivée à l'aéroport. D'autres services sont également présents, mobilisant un grand nombre d'agents : Préfecture, Police de l'Air et des Frontières, Centre de crise, Caisse d'allocations familiales et Caisse d'Assurance maladie de l'Île de France (afin que les parents puissent réaliser sur place les formalités, évitant ainsi d'avoir à se déplacer ultérieurement), SAMU avec un dispositif médical, deux postes de soins dirigés par des pédiatres et des infirmières, sous la coordination d'un directeur des secours médicaux, Cellule d'urgence médico-psychologique accompagnant les parents et les enfants, Croix-Rouge française.

Dans tous les cas, les pédiatres ayant examiné les enfants rencontrent les parents adoptants. Un accueil très personnalisé des familles est assuré dans les aéroports, sous le contrôle de psychologues.

Tout le dispositif est fondé sur **la cohérence d'un circuit pour les parents et les enfants permettant la succession des étapes médicales, psychologiques, administratives et juridiques**. La rencontre des parents et des enfants est préparée par les psychologues de la CUMP et l'enfant dispose d'un référent, un secouriste de la Croix-Rouge, dans ce circuit, depuis l'atterrissage de l'avion jusqu'à la remise aux parents.

Au total, ce sont plus de 150 personnes qui sont mobilisées à l'aéroport pour chaque arrivée. Ces étapes sont courtes dans le temps (48 heures au total) mais tiennent compte du **contexte exceptionnel de l'urgence haïtienne, et du respect de l'enfant**. Ce dispositif d'accueil ne représente qu'une étape préliminaire qui doit être impérativement relayée par les acteurs habituels de l'adoption internationale (les conseils généraux, les Consultations d'orientation et de Conseils pour l'Adoption). Les voyages de transfert des enfants et de leurs accompagnateurs sont pris en charge par l'Etat et la collectivité. L'ambassadeur chargé de l'adoption internationale s'est rendu en Haïti, accompagné par un magistrat du SAI, afin de faire le point de la situation sur place et d'avoir des entretiens avec les autorités haïtiennes en vue de mettre en place un dispositif qui permettra d'assurer l'indispensable sécurité juridique des enfants.

Dépêche du Quai d'Orsay du 12 février 2010.